

**Colloque du 27 novembre 2003**

**CNAM**



## **La médiation inter-entreprise**

---

*Conférence-débat dirigée par Patrick DALION de la Chaire de droit des affaires du Conservatoire National des Arts & Métiers, la Fédération Médiateurs et Mr Georges-François ROUSSEAU, Président de la Fédération des Médiateurs, sous le patronage de Mr Bernard STASI, Médiateur de la République*

***Jeudi 27 Novembre 2003 de 14 heures à 17 heures 30***

***CNAM – Amphithéâtre Grégoire (Accès 16)  
292, rue Saint Martin  
75003 PARIS***

*Métro : Réaumur-Sébastopol ; Strasbourg Saint-Denis ; Arts et Métiers*

---

**Fédération des Médiateurs et Chargés de missions libéraux**

68 bis, boulevard Pereire  
75017 Paris

Tél.: 01.46.20.22.22  
Fax.: 01.49.10.96.91  
[www.mediateur.net](http://www.mediateur.net)

FEDERATION DES MEDIATEURS ET CHARGES DE MISSIONS  
LIBERAUX

## **Colloque du 27 novembre 2003**

---

- SOMMAIRE -

Introduction du Président.....	3
Partie I - Programme du colloque.....	5
Partie II - Actions déjà réalisées.....	6
Partie III - Apports de la fédération.....	8
Partie IV - Bulletin d'adhésion.....	9

---

# Introduction du Président

---

Chères amies, chers amis,

Notre fédération se propose aujourd'hui, d'accompagner les entreprises dans le cadre de la résolution d'un grand nombre de conflits commerciaux, juridiques, techniques ou relatif au droit du travail, les opposants à des clients, sous-traitants, salariés, etc. En effet, les lourdeurs et la complexité du fonctionnement de la justice classique, sont parfois mal adaptés à ce type de contentieux.

Ni juge, ni arbitre, le médiateur crée les conditions idéales dans lesquelles chacun peut être écouté et exprimer ses points de vue dans un cadre de respect mutuel. De fait, la médiation permet de résoudre rapidement et simplement un très grand nombre de différends entre partenaires commerciaux.

La conduite d'une réflexion sur la multiplication des conflits au sein de l'entreprise nous conduit aujourd'hui à promouvoir les activités de la Fédération des Médiateurs auprès des chefs d'entreprises et notamment des responsables de PME et PMI. Pour cette raison, faisant suite au succès de notre dernière conférence intitulé « la médiation dans la cité », nous sommes heureux de vous accueillir dans ces mêmes locaux mis à notre disposition par le CNAM pour débattre ensemble autour de ce sujet de ce jour : la médiation inter-entreprise.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à nos activités, je vous prie de croire, Chères amies, chers amis, en l'assurance de notre considération distinguée.

Georges-François Rousseau  
Président de la FMCML

---

# Partie I - Programme du colloque

---

## LA MÉDIATION INTER-ENTREPRISES

**Patrick Dalion**, *Maître de Conférences à la Chaire de droit des affaires du Conservatoire National des Arts & Métiers*

et

**Georges-François Rousseau**, *Président de la Fédération des Médiateurs*

Invitent de grands témoins à venir débattre sur les thèmes suivants :

**La gestion des contentieux :**

- Commerciaux
- Juridiques
- Techniques
- Droit du Travail
- Commerciaux européens

**Patrick Dalion**

*Maître de conférences à la chaire de droit des affaires du Cnam*

Avec la participation de grands témoins :

**Jacques BERNOT**

*Conseiller pour les réformes, chargé des relations avec le Parlement, représentant M. Bernard Stasi – Médiateur de la République,*

**Hervé CANLORBE**

*Représentant et trésorier de l'Institut d'expertise, d'audit et de médiation,*

**Pierre DANGU,**

*Président du Tribunal de Commerce de Bobigny*

**Hubert LOUIS,**

*Président de Chambre au Tribunal de Commerce de Nanterre*

**Mr Guy BOSC,**

*Vice Président du Tribunal des Prud'hommes de l'Essonne*

**Jean Raymond LEMAIRE**, *Président de la Compagnie des Experts près la Cour d'Appel de Versailles*

**Elisabeth MARTINEAU,**

*Centre de médiation et d'arbitrage de Paris.*

---

## **Partie II - Actions déjà réalisées**

---

Depuis sa création, la FMCML a entrepris un grand nombre de travaux et d'actions visant à asseoir sa crédibilité et à valoriser son image. Parmi ces dernières, certaines auront particulièrement marqué les esprits :

### **1. Réalisation de la Charte de la Fédération**

L'élaboration de la charte de la FMCML répondait à deux objectifs : Définir un référentiel de base commun aux médiateurs et devenir une source d'information exhaustive pour toute personne, organisme professionnel ou privé, intéressé par le sujet. Cette Charte s'inscrit dans le cadre d'harmonisation de l'Union européenne, elle est compatible avec les prescriptions administratives, réglementaires ou législatives déjà en vigueur dans notre pays. Par ailleurs, la charte de la FMCML a l'ambition de garantir les conditions d'exercice de l'activité de médiateur, à savoir : les conditions générales, les conditions financières, la méthodologie, l'éthique professionnelles, les principes déontologiques, etc.

### **2. Réalisation d'un guide pratique intitulé « Les fondamentaux de la médiation »**

Face au foisonnement des définitions, aux multiples finalités et pratiques de la médiation, des professionnels réunis au sein de la FMCML ont ressenti l'ardente nécessité de clarifier, valider et faire légitimer leurs interventions en matière de médiation. Autour de Michel JORAS, auditeur social et Georges François ROUSSEAU, président de la FMCML, une commission de praticiens a été mobilisée afin de construire un guide de la médiation conventionnelle ou judiciaire destiné à permettre à un organisme de certification de délivrer des certificats de « compétences de Médiateur » à des professionnels voulant faire qualifier leurs pratiques et leur déontologie, dans le cadre des normes ISO. EN 45013..

### **3. Réalisation du site web de la Fédération**

Afin de promouvoir ses activités et d'assurer une transparence maximale sur son organisation, la FMCML a créé son propre site Internet : [www.mediateur.net](http://www.mediateur.net). Cette plate-forme informationnelle permet aux internautes de mieux appréhender la profession du médiateur et éventuellement de faire appel aux services de la Fédération et de ses membres. Ce site présente aujourd'hui des rubriques thématiques : un annuaire professionnel présentant l'ensemble des membres de la fédération, la charte, la législation en vigueur sur ce thème, ouvrages, etc.

### **4. Conférence : « La médiation dans la cité »**

Le vendredi 13 juin dernier, la FMCML a invité des personnalités à venir débattre sur les thèmes de la gestion des conflits au quotidien, l'évolution de la justice de proximité et l'équité dans l'accès au droit. Cette conférence-débat était dirigée par Monsieur Patrik DALION de la Chaire de droit des affaires du Conservatoire National des Arts et Métiers. L'événement s'est déroulé sous le haut patronage de Monsieur Bernard Stasi et avec la participation de Monsieur François SCELLIER, Président du Conseil général de Val d'Oise ; Madame Frédérique CALANDRA, Adjointe au Maire de Paris ; Monsieur James EMROT, Président de la Communauté de Communes du

Liancourtois ; Monsieur Didier HAMON, Directeur de l'Aéroport de Paris et Monsieur Cyril de la FAYE ; Directeur de cabinet RATP.

## **5. Réalisation d'un nouveau logo de la Fédération**

Une nouvelle charte graphique a été conçue pour dynamiser l'image de la Fédération qui cherche aujourd'hui à être plus présente auprès des médias. Elle est aujourd'hui présente sur l'ensemble des documents, courriers et livrables édités par la Fédération.

## **6. Certification d'auditeurs qualité et de médiateurs**

Après bien des efforts, la FMCML a obtenu la prestigieuse certification de médiateur conventionnel et judiciaire par l'Institut Européen de Certification et d'Audit (INSECA, organisme certificateur NF.EN 45013). Cette accréditation représente une garantie supplémentaire du professionnalisme et de l'efficacité de la démarche de la Fédération dans la résolution de conflits de proximité.

---

# Partie III - Apports de la fédération

---

## 1. Un système judiciaire français encombré

Selon de nombreux sondages, la perception qu'ont les Français de la justice n'est guère flatteuse ("lente, onéreuse, complexe et peu accessible"). Pire, elle est considérée comme "médiocrement efficace dans son rôle de protection des victimes" et la première cause de cette inefficacité est l'engorgement constaté auprès des différentes instances. Il faut savoir qu'au cours des dernières années, le budget de ces instances n'a pas augmenté alors que la judiciarisation des conflits est en hausse constante. Il semble en effet, que les Français ont de plus en plus facilement recours à la justice pour faire régler des conflits divers et variés.

Cette tendance inquiétante doit être contrebalancée par un renforcement des rôles et des capacités des associations de consommateurs et notamment des conciliations dites de proximité. Pour que la justice soit efficace, elle se doit d'être rapide. Aujourd'hui, force est de constater que l'engorgement des tribunaux est tel qu'il est souvent nécessaire d'attendre plusieurs années pour qu'un cas soit jugé.

## 2. La médiation comme solution alternative

Ayant déjà largement prouvée son efficacité au niveau européen, la Médiation est aujourd'hui un des vecteurs essentiels de développement sur les plans tant individuel que collectif, gage d'autonomie, de liberté et de responsabilité dans une société démocratique.

Son avantage principal est qu'elle favorise le dialogue et la concertation plutôt que l'affrontement. Elle consiste à imaginer et à négocier des solutions en recensant toutes les ressources et les moyens existants afin d'arriver ensemble à une issue positive du conflit. La médiation est un processus de création et de réparation du lien social dans lequel un tiers impartial et indépendant aide, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes, à améliorer une relation protagoniste. Ni juge, ni arbitre le médiateur crée les conditions dans lesquelles chacun peut être écouté, et exprimer sur l'ensemble de ses points de vues dans un cadre de respect mutuel. La médiation permet de débloquent différentes situations conflictuelles, de sortir de l'impasse de la haine en proposant une solution constructive dans l'intérêt mutuel. Le compromis ainsi élaboré a le mérite de ne pas être imposé aux parties, ni subi par aucune d'entre elles comme le sont les décisions de la justice traditionnelle.

## 3. Le rôle de la Fédération

La FMCML, se propose de fédérer l'ensemble des acteurs (personnes physiques ou morales), susceptibles de dynamiser cette démarche et de promouvoir la pratique de la médiation auprès des entreprises, des particuliers, de la société civile et l'ensemble des Pouvoirs Publics.

## Partie IV - Bulletin d'adhésion

### CARTE-RÉPONSE

Mme / Mlle / M \_\_\_\_\_  
Fonction \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_ Télécopie \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_  
Entreprise / Organisme \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_



*À retourner à l'adresse au verso*

**La Fédération des Médiateurs et Chargés de missions libéraux**  
68 bis, boulevard Pereire  
75017 Paris

Tél.: 01.46.20.22.22  
Fax.: 01.49.10.96.91  
[www.mediateur.net](http://www.mediateur.net)